

# **PRÉAVIS N° 127**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Concept et principes d'aménagement d'espaces publics (réponse à la motion de Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts et au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen)**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 290'000.-

**Délégués municipaux : Mme Fabienne Freymond Cantone  
M. Olivier Mayor**

Nyon, le 19 août 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Les projets d'aménagement d'espaces publics (route des Tattes d'Oie ; rue de la Morâche ; route du Stand), présentés dernièrement au Conseil communal soulèvent des questions sur leur traitement et sur ses composantes fortes que sont leur fonctionnalité, leur accessibilité, leur aspect paysagé ou minéral, le choix du mobilier urbain, et la qualité de l'éclairage.

Ces questions se sont traduites par une motion et un postulat déposés successivement en mars et mai dernier.

La Municipalité souhaite y répondre par le présent préavis. Cette réponse consiste en une proposition méthodologique et deux demandes de crédit d'investissement.

### **Motion « De l'unification du mobilier urbain en Ville de Nyon » (Annexe A)**

Déposée par Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel, Véronique Bürki-Henriod, Jessica Jaccoud, Chantal Thuillard, Victor Allamand, Maurice Gay, Sacha Soldini, le 11 mars 2013. La motion fait référence au contexte hétéroclite du mobilier urbain et interpelle la Municipalité afin qu'elle présente au Conseil communal un choix unifié de mobilier.

### **Postulat « Pour une nouvelle urbanité » (Annexe B)**

Déposé par M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, pour le parti des Verts lors du Conseil communal du 27 mai 2013. Le postulat soulève la question de l'unité, la cohérence et la qualité des espaces publics. Le postulat demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal un « plan directeur des rues et des places ».

## **2. Description du projet**

---

La Municipalité veut répondre avec le plus grand soin à cette motion et à ce postulat. Elle saisit cette occasion pour affirmer son souhait de donner une meilleure visibilité à l'espace public, pour le bien-être de ses concitoyens.

Par ailleurs, elle partage les constats émis par les Conseillers et souhaite engager la réalisation d'espaces publics cohérents, conviviaux et accessibles à tous. Cela suppose une ligne de conduite claire, qui s'inscrit dans la durée au service de l'embellissement de notre Ville.

Le présent préavis s'inscrit en continuité et en complément du Plan Directeur communal et du Concept de mobilité urbaine, ainsi que de plusieurs documents officiels liés, notamment: Gestion actuelle et volonté politique (préavis N° 71/2004) ; démarche d'élaboration d'un concept pour le mobilier urbain (travail d'une stagiaire en 2009) ; concept d'affichage (préavis N° 75/2008) ; règlements relatifs aux anticipations et aux terrasses.

La présente proposition est une démarche coordonnée entre le Service de l'urbanisme et le Service des travaux et environnement.

### **2.1. L'espace public**

L'espace public est un élément de notre cadre de vie urbain, il en forme son ossature. Il est le support de vie quotidienne de tous les usagers et habitants. Il doit être agréable de s'y trouver, de le parcourir, de s'y arrêter ou de le traverser. Il est porteur de valeur culturelle et facteur de lien social.

On entend ici par « espace public », l'ensemble des domaines publics communaux et cantonaux (exceptionnellement privés) formant l'armature de déplacement et de délasserement de la ville. Ce maillage, très varié dans ses formes et ses fonctions, est un atout de la Ville de Nyon qu'il s'agit de valoriser, renforcer et harmoniser.

Constitué de rues, places, quais, boulevards, ou parcs interconnectés, l'espace public doit assurer l'accessibilité, le confort et la sécurité de tous. L'image parfois trop minérale de notre Ville doit évoluer afin de répondre aux attentes sociales. Le végétal est un des éléments de l'espace public qui doit être renforcé.

## **2.2. Un vocabulaire unifié de l'aménagement des espaces publics**

Beaucoup de métropoles ont instauré une base réglementaire d'unification de leurs espaces publics d'une manière complexe et détaillée. Nyon doit également trouver un vocabulaire harmonisé qui développe ses atouts propres et la singularise.

Il s'agit de proposer un aménagement cohérent intégrant mobiliers, végétaux et traitement de sols pour donner une lisibilité, une identité et une qualité esthétique au lieu, support de la vie quotidienne et d'une mixité d'usages.

Techniquement, il s'agit de décliner selon les lieux une ligne esthétique, fonctionnelle et durable à travers le mobilier urbain<sup>1</sup>, l'arbre de ville et le revêtement.

## **2.3. Une méthodologie ad hoc**

L'ambition de la Municipalité est de fixer un cadre de référence commun, en réalisant un «Concept d'espaces publics» qui définit principalement le caractère des espaces et des «Principes d'aménagement d'espaces publics» qui précisent la gamme possible de mobilier urbain, d'arbres en ville et de revêtements. Ces documents doivent être évolutifs, afin de répondre aux modifications d'usage à venir.

### **2.3.1. Concept d'espaces publics**

Il s'agit ici, dans une vision générale et cohérente, de réaliser une feuille de route établissant un concept d'espaces publics et ceci en coordination avec les futurs projets de développement (mobilité, urbanisme, espaces verts, etc.)

Pour mettre au point le « Concept des espaces publics », des ateliers créatifs<sup>2</sup> seront organisés et accompagnés le cas échéant de spécialistes. L'objectif est d'orienter la production d'espaces publics vers une pratique multidisciplinaire en constituant une culture commune. Ce type de travail collaboratif, soutenu par la Municipalité est déjà en place depuis 2012.

Le «Concept d'espaces publics» vise à structurer et caractériser le réseau d'espaces publics existant et projeté. Il se base sur le Plan Directeur communal et le Concept de mobilité urbaine en les réinterrogeant pour plus d'adéquation et de pertinence. Pour chaque axe et lieu, un schéma général sera établi, en précisant le caractère souhaité pour l'espace décrit.

De plus, ce concept permettra de clarifier la notion de qualité esthétique, avec un haut niveau d'exigence. Il identifiera les lieux d'action stratégiques et prioritaires pour les 5 à 10 prochaines années.

Techniquement, ce concept, établi et conduit par le Service de l'urbanisme, en coordination avec les services partenaires, servira de base de coordination entre les services et l'ensemble des acteurs amenés à décider, concevoir et opérer sur le domaine public de la Ville.

---

<sup>1</sup> On entend par mobilier urbain l'ensemble des bancs, abris bus, supports à vélo, signalétique, affichage, éclairage, etc.

<sup>2</sup> Ces ateliers consistent à inviter l'ensemble des représentants des Service de l'urbanisme, Service des travaux et environnement, Services industriels, Office de l'énergie et du développement durable, Service des espaces verts et forêts, Office de la mobilité, Service d'architecture et bâtiments afin de débattre et prioriser les aménagements et les investissements à venir durant deux journées de travail au maximum. Cette méthode permet d'obtenir des réponses rapides et d'adopter une vision commune sous la forme d'un travail collaboratif. Des comptes rendus sont émis pour chaque journée.

### **2.3.2. Principes d'aménagement d'espace public**

Les principes, quant à eux, peuvent être décrits sous la forme d'un cahier de détails concernant les mises en œuvre des matériaux de sols, la description des mobiliers ou de certaines caractéristiques primordiales demandées, mais également des mesures constructives.

Grâce aux « Principes d'aménagement d'espaces publics », il sera possible de définir une gamme de mobiliers urbains, d'arbres de ville ou encore de revêtements qui harmonisent les fondamentaux des espaces publics nyonnais, tout en laissant une part de flexibilité aux futurs projets localisés. De plus, un objectif d'intégration d'art urbain pour chaque espace public sera proposé dans ces principes.

Ce guide sera développé par le Service des travaux et environnement, en coordination avec les services partenaires. Il est prévu d'engager un/des mandataire•s qui aura•ont pour mission de coordonner et/ou de conduire des concours et/ou des études spécifiques en étroite collaboration avec les services concernés (Urbanisme, Architecture et bâtiments, Mobilité, Services industriels, Espaces verts et forêts, Energie et développement durable, etc.) et de rédiger le cahier de détails sous la forme d'un guide thématique.

Ces référentiels s'adresseront à l'ensemble des services compétents, ainsi qu'aux mandataires concepteurs et constructeurs, et serviront de base pour leur déclinaison dans les différents projets.

### **2.3.3. De la gestion à l'évaluation**

Les questions de maintenance des espaces publics sont importantes à prendre en compte. Les services compétents seront une ressource stratégique à la rédaction de principes d'aménagement efficaces et optimaux.

Grâce à des lignes directrices claires, l'intégration de ces principes d'aménagements dans l'établissement de projets peut contribuer à la qualité esthétique des espaces publics et au renouvellement de l'image des espaces publics de la Ville.

Afin de faire évoluer au mieux le concept et les principes d'aménagement, une évaluation est nécessaire lors de la mise en service, après réalisation, puis lors de la gestion à moyen terme. Ceci permet d'éviter certains écueils dans les projets futurs et/ou de répondre à de nouvelles demandes.

## **2.4. Calendrier**

La Municipalité envisage l'engagement du processus d'ateliers créatifs dès l'automne 2013, ceci afin de pouvoir finaliser le « Concept d'espaces publics » à la fin du premier semestre 2014, et les principes d'aménagement à la fin du premier semestre 2015.

A l'issue de ce travail, la Municipalité propose d'informer le Conseil communal sous la forme d'une invitation à une séance d'information dans le courant du premier semestre 2014, à la manière de la présentation déjà réalisée sur les comptages routiers.

## **3. Incidences financières**

---

Afin de pouvoir garantir cette nouvelle coordination interne à l'administration, il est nécessaire d'obtenir des moyens additionnels pour étudier et mettre en place le concept et ses principes.

Par ailleurs, il sera présenté, à l'issue de la phase de réalisation du concept et des principes d'aménagement, la priorisation d'actions à court et moyen termes. Cette priorisation se traduira sous forme d'un plan d'investissements, ceci afin d'engager sans tarder des études et la mise en œuvre du concept et des principes d'aménagement des espaces publics.

Un crédit de CHF 40'000.- sera alloué aux études du « Concept d'espaces publics » menées par le Service de l'urbanisme. Un crédit de CHF 250'000.- sera alloué aux études et à l'application des « Principes d'aménagement d'espaces publics » menées par le Service des travaux et environnement ; en particulier, il s'agit de conduire ces études et concours dans les meilleures conditions grâce à l'aide d'un Bureau d'Appui au Maître de l'Ouvrage (BAMO).

## 4. Aspects du développement durable

---

Le « Concept d'espaces publics » et ses « Principes d'aménagement » sont de nature à concrétiser les synergies entre chaque pilier du développement durable. Par exemple, il est possible aujourd'hui de créer des espaces publics à faible niveau d'entretien, esthétiques et écologiques qui augmentent la biodiversité, gèrent l'eau de ruissellement et arrosent la végétation en place en créant un cadre de vie attractif, réclamés par nos concitoyens.

### 4.1. Dimension économique

Facteur déterminant de la mise en œuvre réelle d'une ambition aussi importante, la présente proposition est de nature à optimiser les investissements communaux dans un objectif d'amélioration visible et rapide du cadre de vie des administrés.

Les répercussions économiques à la fois sur le commerce et le tourisme sont toujours difficiles à démontrer, mais ne sont pas à négliger. Un espace public attractif, convivial et confortable est un atout touristique et économique incontestable.

D'autre part, la volonté de standardiser les matériaux, mobiliers et types d'arborisation doit permettre une économie d'échelle à la fois pour l'achat, mais aussi pour la maintenance. La simplicité des projets et la solidité des aménagements sont gages d'une gestion plus aisée et plus économique. L'ensemble des projets d'espace public à réaliser dans le cadre du concept devront être évalués au regard de leur coût global, c'est-à-dire en intégrant leurs coûts de maintenance et d'entretien.

### 4.2. Dimension sociale

Les espaces publics sont, par excellence, des lieux de déplacement et de rencontre. Leur capacité à accueillir, dans de bonnes conditions, une grande diversité d'usagers (accessible à tous les âges, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, etc.) et de pratiques (déambulation, rencontre, animation, manifestation, délasserment) doit être une de leurs qualités.

La dimension sociale liée à l'espace public est donc un élément clé du présent préavis. Son amélioration ne peut que favoriser les interactions entre les usagers et encourager le lien social.

Les espaces publics seront mieux partagés si leur élaboration est, elle-même, partagée. Cette appropriation collective pourra s'appuyer sur une communication, une concertation et une mise en débat des projets dès leur phase de conception.

### 4.3. Dimension environnementale

L'amélioration environnementale peut également être prouvée dans différents domaines environnementaux :

- énergie : éclairer mieux en faisant baisser la consommation (des essais sont déjà en cours) ;
- eau : réduire les eaux de ruissellement / protection du milieu naturel récepteur ;
- biodiversité : augmenter la qualité et la quantité du patrimoine arboré d'alignement et arbustif, à travers des essences locales et des corridors biologiques ;
- déchets : présenter une solution de corbeilles publiques favorisant le recyclage ;
- bruit : favoriser les baisses sonores dans les quartiers à travers des revêtements adaptés ;
- mobilité : encourager le développement de la mobilité douce surtout piétons et vélos, ayant un lien direct avec les dépenses énergétiques dans les déplacements ;
- air (qualité et température): amélioré grâce au développement de la végétation, de la mobilité douce ;
- sol : maintenir et renforcer la présence de suffisamment de sols perméables pour favoriser un arrosage naturel des plantes et une meilleure gestion de l'eau de ruissellement.

#### **4.4. Dimension culturelle**

Par son caractère, l'espace public est un facteur d'identité culturelle important que cette proposition vise à renforcer pour plus de convivialité.

Paradoxalement, la Ville de Nyon se caractérise par la diversité de ses quartiers. Les espaces publics doivent refléter cette variété. Respecter ces singularités locales, tout en se rattachant au même concept de base renforcera une appartenance à l'espace urbain collectif.

#### **5. Conclusion**

---

La Municipalité invite le Conseil communal à accepter la présente proposition et à soutenir sa mise en œuvre.

De plus, la Municipalité rend attentive le Conseil sur la nécessité d'un futur plan d'investissement à la présentation du « Concept d'espaces publics » et ses principes d'aménagement, afin d'engager sans tarder la réalisation d'aménagements d'espaces publics ou de certaines de ses composantes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 127 concernant le « Concept d'espaces publics – Principes d'aménagement » y compris mobilier urbain,

**ouï** le préavis de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts du 11 mars 2013 intitulée « de l'unification du mobilier urbain en Ville de Nyon », et au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen du 27 mai 2013 intitulé « Pour une nouvelle urbanité » par le biais de ce préavis ;
2. d'adopter la proposition méthodologique et son calendrier visant à réaliser un «Concept d'espaces publics» accompagné de ses « Principes d'aménagement » ;
3. d'accorder un crédit de CHF 40'000.- pour financer les études du « Concept d'espaces publics ». Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 « Investissements du patrimoine administratif », dépense amortissable en cinq ans ;
4. d'accorder un crédit de CHF 250'000.- pour financer les études et l'application des « Principes d'aménagement d'espaces publics ». Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 « Investissement du patrimoine administratif », dépense amortissable en cinq ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



La Secrétaire adj. :

Ginette Ritter

## **Annexes**

- Motion déposée par Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts, le 11 mars 2013, intitulée « De l'unification du mobilier urbain en Ville de Nyon »
- Postulat déposé par M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, pour le parti des Verts lors du Conseil communal du 27 mai 2013, intitulée « Pour une nouvelle urbanité »
- Fiche d'investissement

### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

Municipale déléguée	Mme Fabienne Freymond Cantone
Date	Mardi 10 septembre 2013 à 19h00
Lieu	Salle des Maquettes, place du Château 3, 3 <sup>ème</sup> étage

## MOTION

### De l'unification du mobilier urbain en ville de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

Comme vous le savez, d'importants aménagements urbanistiques vont être entrepris en ville de Nyon ces prochains mois et ces prochaines années. Or, aucune unité visuelle n'est prévue pour ces divers projets.

Cette problématique n'est pas très nouvelle. En effet, en 2007 une motion de M. Calame demandant la prise en compte d'une ancienne interpellation qui soulevait cette question.

D'autre part, le rapport d'Usine 21 (mandaté par la Municipalité et rédigé en 2007) pointait du doigt cette problématique d'unification du mobilier urbain à Nyon.

Or, force est de constater que la Municipalité n'a pas encore tranché dans cette affaire qui dure depuis plus de 6 ans.

Par cette motion, nous souhaitons, dans une démarche constructive et non partisane, demander à la Municipalité de choisir un mobilier urbain unifié (bancs, poubelles, abribus, lampadaires, etc.) et d'inclure ce choix dans tous les projets en cours (Tattes d'Oie, Morâche) et futurs afin que la cité du bon accueil soit également celle du bon accueil esthétique.

Attendu que divers chantiers de grande importance vont être lancés prochainement, nous demandons que la décision soit entérinée par la Municipalité en date du 28 juin 2013.

Afin de gagner du temps, nous proposons également que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité.

Véronique Burki-Henriod  
Jessica Jaccoud  
Chantal Thuillard  
Victor Allamand  
Maurice Gay  
Sacha Soldini  
David Vogel

Nyon, le 11 mars 2013



MOTION

## **POUR UNE NOUVELLE URBANITE**

Déposée par les Verts à l'occasion du Conseil Communal du 27 mai 2013.

A l'occasion du dernier Conseil, nous proposons par amendement d'octroyer un crédit complémentaire conséquent à la Municipalité pour augmenter la présence d'aménagements paysagers le long de la rue de la Morâche. Cet amendement a été très largement soutenu.

Cela démontre, au besoin, l'importance qu'accorde notre Assemblée à la qualité des espaces urbains.

La présente motion a pour but de prolonger les réflexions engagées à cette occasion pour l'ensemble de la ville.

### **Situation actuelle**

La structure de la ville de Nyon est très largement articulée, ou désarticulée pourrait-on dire par la présence des voies de chemin de fer qui la coupe en deux.

En aval, le tissu urbain est fortement caractérisé par la présence de la structure de la ville héritée du moyen-âge, prolongée et augmentée. Aujourd'hui on dirait de cette ville que c'est un éco-quartier dans lequel on trouve tous les éléments du développement dit durable : mixité sociale et des activités, économie du sol et des infrastructures grâce à la très grande densité, économie d'énergie : agrégées les unes aux autres, les constructions présentent un rapport entre enveloppe et surface de planchers très efficace. Les vides, c'est à dire l'espace qui appartient à tous, sont définis par la position du bâti qui se distribue autour des places et le long des voiries. Ce qui prime et qui a perduré, c'est le dessin du vide, c'est l'idée que la ville est l'expression d'une envie et d'un besoin de cohabitation où l'intérêt de l'ensemble l'emporte sur les aspirations individuelles.

En amont, la ville a volé en éclat. Sa réalisation, au pire en ordre dit non contigu c'est à dire dispersé, ou au mieux en autant de plans de quartier, ne s'est plus préoccupée de donner sens et cohérence à ce qui relie ces morceaux épars. Témoin d'une époque où la voiture dictait ses besoins - alors que le dessin du vide, de l'espace pour tous représentait jusqu'au milieu du XXème siècle une finalité – le vide devient un reste informe, résiduel, sans vie, parce que rien n'est fait ni prévu pour qu'il soit destiné à autre chose qu'au transit d'automobilistes pressés ou au promenades nocturnes et hygiéniques de chiens traînant leurs maîtres.

### **Une nouvelle urbanité**

Pas suffisamment dense, gourmande en infrastructures, impropre aux développements de transports publics efficaces, très monofonctionnelle et ne favorisant pas, pour le moins, la mixité sociale, aujourd'hui enfin, on prend conscience que ce modèle de ville ne peut plus en être un et qu'il s'agit de le repenser. Pour ces nouveaux développements, nous appelons de nos vœux et depuis très (trop) longtemps de nouveaux outils qui permettront de suppléer aux manquements actuels.

Pourtant, une grande partie de la ville, dans laquelle vit plus des  $\frac{3}{4}$  de la population nyonnaise est construite selon ce modèle et pour longtemps. Ce n'est donc pas avec la structure bâtie que l'on pourra modifier la perception spatiale de ces vides.

La seule manière de la requalifier est de repenser ses espaces publics, ses rues et aussi d'inventer des places dont cette ville dite moderne manque singulièrement. La repenser non seulement en terme d'usage, de transit et d'occupation, des matériaux qui composent ses surfaces, des divers équipements et mobiliers nécessaires, mais surtout en modifiant sa spatialité.

Pour cela, les rues doivent être plantées. Plantées d'arbres d'avenue, de haies et de pergolas.

Réfléchir aux aménagements paysagers des espaces publics, c'est apporter non seulement de l'ombre et de la fraîcheur à cette mobilité que nous voulons douce, mais aussi aux constructions qui s'élèvent de part et d'autre. Le bilan énergétique des rues plantées et des maisons voisines s'en trouvera en effet, largement amélioré. La température du bitume qui peut atteindre 50 à 70° en plein soleil sera voisine de celle de l'air, ce qui permet de réduire de façon très importante la convection de l'air, source de brassage de la poussière et de détérioration de sa qualité. De même, la transpiration de la végétation absorbera une très grande quantité d'énergie et contribuera au rafraîchissement de l'atmosphère.

Planter des végétaux, c'est aussi absorber un peu du bruit produit par la circulation. Arboriser les rues c'est donner unité, cohérence et qualité aux espaces qui appartiennent à tous.

Enfin, planter aujourd'hui des arbres c'est préparer le patrimoine de nos enfants et de nos petits enfants : dans quelques décennies alors que les revêtements seront usés, les bancs rouillés, les luminaires démodés, les arbres que nous pourrions planter aujourd'hui auront pris une valeur inestimable.

Cette nouvelle manière d'envisager l'espace urbain devrait être accompagnée d'actions sociales et humaines qui permettraient d'associer les habitants avec par exemple une « journée du printemps » où chacun pourrait venir planter un arbre ou le parrainer ; ou encore impliquer les écoles, dont les enfants verraient, dans leur ville, grandir des végétaux en même temps qu'eux se développent. Une ville où chacun, à sa manière, est acteur de sa construction.

## **Conclusion**

Nous demandons donc à la Municipalité de présenter à notre Conseil un « plan directeur des rues et des places », capable de changer l'espace de la ville « moderne ». Il devrait préciser pour chacune des artères le type d'aménagements et de plantations prévus.

Au-delà de son rôle utilitaire, ce « plan directeur des rues et des places » devrait être l'élément structurant de la ville, comme il l'a été pendant une très longue période de son histoire. A ce titre, il constitue l'ossature des développements actuels et futurs. L'essence même de l'urbanité. Il nous paraît dès lors évident que c'est au Service de l'urbanisme que devrait en revenir sa coordination.

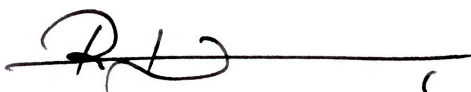
Nous sommes conscients que ce plan ne pourra pas être mis en œuvre simultanément dans l'ensemble de la ville. Il permettra pourtant d'établir une feuille de route qui se réalisera au fur et à mesure des travaux nécessaires pour ces voiries, existantes ou à créer, en inscrivant chacun des projets détaillés dans une vision générale et cohérente des aménagements paysagers, et au-delà, de l'image de la ville elle-même.

N'est-ce pas là l'essence même de notre action – politique – qui doit s'occuper conformément à son étymologie de l'organisation de la cité ?

Nous proposons que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 15 mai 2013

Pour les Verts  
Pierre Wahlen



## FICHE D'INVESTISSEMENT

**PREAVIS No. 127 / 2013**

**Concept et principes d'aménagement d'espaces publics**

**Date: Nyon le**

**20.08.2013**

**Demande d'un crédit de CHF 290'000.- pour financer les études et l'application du Concept d'espace de ville et des Principes d'aménagement d'espaces publics**

### Situation des préavis au 14.08.2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des préavis votés par le Conseil Communal	15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	29'025'473	25'986'964

### Situation des emprunts au 13.06.2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011					225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270
Evolution des emprunts durant la période +/-	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	9'000'000
Emprunts fin période/date du jour	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	136'883'270

### Cautionnements et garanties

Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponible	12'934'201

### Dépenses et recettes d'investissement

Descriptif/Libellé	CHF TTC/HT	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Etudes du "Concept d'espace de ville"	40'000	0	40'000	0	0	0	40'000
Etudes et application des "principes d'aménagement"	250'000	0	0	250'000	0	0	250'000
<b>Total de l'investissement</b>	<b>290'000</b>	<b>0</b>	<b>40'000</b>	<b>250'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>290'000</b>

### Estimation amort. + entretien

Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	8'000	
5	50'000	
	58'000	0

### Financement du préavis

#### Budget de fonctionnement:

Trésorerie courante

#### Investissement:

Trésorerie/Emprunts dont 290'000

### Estimation des coûts d'exploitation

Libellé / années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Coût total d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>66'700</b>	<b>64'960</b>	<b>63'220</b>	<b>61'480</b>	<b>59'740</b>
Intérêts en % <span style="float: right;">3.00%</span>	0	8'700	6'960	5'220	3'480	1'740
Amortissements	0	58'000	58'000	58'000	58'000	58'000
Personnel supp. en CHF	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Economies / Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>66'700</b>	<b>64'960</b>	<b>63'220</b>	<b>61'480</b>	<b>59'740</b>